

**Service Questure
Bureau du conseil municipal**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal

du lundi 13 mai 2013

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

LE TREIZE MAI DEUX MILLE TREIZE, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du *07 mai 2013*.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
Monsieur Michel DESTOT, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Michel DESTOT - M. Philippe de LONGEVIALLE - Mme Florence HANFF - Mme Marie-France MONERY - M. Alain PILAUD - Mme Monique VUAILLAT -
Mme Eliane BARACETTI - M. Patrice VOIR - Mme Marie-Claire NEPI - M. Paul BRON -
M. Georges LACHCAR - M. Abderrahmane DJELLAL - Mme Sylvie DRULHON -
Mme Laure MASSON - Mme Hélène VINCENT - Mme Béatrice DOUTRIAUX -
Mme Céline DESLATTES - M. Morad BACHIR-CHERIF - Mme Christine CRIFO -
Mme Marie-Christine DABROWSKI - M. Farid DERBAL - M. Jean-Michel DETROYAT -
Mme Bity DIENG - Mme Linda EL HADDAD - M. Pascal GARCIA - M. Stéphane GEMMANI -
M. Jean-Philippe MOTTE - Mme Hakima NECIB - M. Serge NOCODIE -
Mme Eléonore PERRIER - Mme Camille PLET - Mme Ariane SIMIAND - M. Jacques THIAM -
Mme Nathalie BERANGER - Mme Marguerite BON - Mme Bernadette CADOUX -
M. Matthieu CHAMUSSY - M. Olivier ROUX - M. Hervé STORNY - M. Olivier BERTRAND -
Mme Maryvonne BOILEAU - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Gilles KUNTZ -
M. Hakim SABRI.

Absents ayant donné pouvoir :

M. Jérôme SAFAR donne pouvoir à M. Jacques THIAM de 17H14 à 20H00
Mme Marie-José SALAT donne pouvoir à M. Pascal GARCIA de 17H14 à 21H00
M. Jacques CHIRON donne pouvoir à Mme Sylvie DRULHON de 17H14 à 21H00
M. Olivier NOBLECOURT donne pouvoir à Mme Laure MASSON de 17H14 à 21H00
M. Bernard BETTO donne pouvoir à Mme Ariane SIMIAND de 17H14 à 21H00
Mme Hélène VINCENT donne pouvoir à Mme Bity DIENG de 18H50 à 21H00
M. Stéphane SIEBERT donne pouvoir à M. Alain PILAUD de 17H14 à 21H00
Mme Aline BLANC-TAILLEUR donne pouvoir à M. Paul BRON de 17H14 à 21H00
Mme Geneviève FIORASO donne pouvoir à M. Abderrahmane DJELLAL de 17H14 à 21H00
M. Eric GRASSET donne pouvoir à Mme Eliane BARACETTI de 17H14 à 21H00
Mme Michèle JOSSERAND donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 17H14 à 21H00
M. Gildas LAERON donne pouvoir à M. Farid DERBAL de 17H14 à 21H00
Mme Camille PLET donne pouvoir à M. Philippe de LONGEVIALLE de 19H06 à 21H00
M. Jacques THIAM donne pouvoir à M. Jean-Michel DETROYAT de 20H00 à 21H00
M. Henri BAILE donne pouvoir à M. Olivier ROUX de 17H14 à 21H00
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Marguerite BON de 20H00 à 21H00
M. Fabien de SANS NICOLAS donne pouvoir à M. Hervé STORNY de 17H14 à 21H00
Mme Pascale MODELSKI donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 17H14 à 21H00
Mme Gwendoline DELBOS-CORFIELD donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 17H14 à 21H00.

Secrétaire de séance : Mme Camille PLET.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 15 avril 2013 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 1 - (B 003) - LOGEMENT - Projet Renouveau Urbain Villeneuve -
Charte de relogement et convention avec Caisse d'Allocations Familiales pour Arlequin
Intervention(s): Mme VUAILLAT, M. KUNTZ, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de partenariat entre la ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- d'approuver la Charte de relogement Arlequin entre la ville de Grenoble, Actis, Grenoble Habitat, la Société Dauphinoise pour l'habitat, l'OPAC 38, la SCIC Habitat Rhône Alpes, Pluralis, la Société Nationale Immobilière, la Confédération syndicale des Familles,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat et la Charte de relogements Arlequin, ci-annexées.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 2 - (B 019) - PETITE ENFANCE - Réalisation par la ville de Grenoble d'un équipement Petite Enfance (Crèche Mahou-Minauds) dans les locaux propriété de Grenoble Habitat.
Intervention(s): Mme DESLATTES, Mme BOILEAU, Mme MONERY, M. CHAMUSSY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'acquérir les mobiliers et aménagements intérieurs pour un montant de 103 279 € dans le cadre de la crèche associative confiée à l'association "Mahou-Minauds", au 9 rue de Beauregard.
- de mandater Monsieur le Maire afin qu'il sollicite un soutien financier de 40 000 € au titre de la réserve parlementaire du Sénat.
- d'approuver les termes de la convention ci-annexée, fixant les modalités de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 3 - (B 011) - POLITIQUE DE LA VILLE - Avenants financiers concernant les associations exerçant dans les champs de la citoyenneté et de la vie de quartier, des échanges culturels et du développement des territoires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser M. le Maire à signer les avenants correspondants.
- de verser aux associations citées ici les subventions suivantes, dont le montant est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" :
 - . subvention de 12 000 euros pour l'association Boxing Club Multisports Villeneuve Grenoble
 - . subvention de 15 000 euros pour l'association Cultur'Act
 - . subvention de 3 000 euros pour l'association Le Plateau

- . subvention de 1 000 euros pour l'association Maison Pour Tous / MJC Abbaye
- . subvention de 2 000 euros pour l'association Maison de l'image
- . subvention de 1 500 euros pour l'association MPT Saint Laurent
- . subvention de 700 euros pour l'association MJC Mutualité
- . subventions de 800, 1 500 et 2000 euros pour l'association MJC Prémol
- . subvention de 3 000 euros pour l'association Jeunes et nature
- . subvention de 450 euros pour l'association Maison de l'Enfance Prémol
- . subvention de 1 000 euros pour l'association La Cordée
- . subventions de 1 000 et 500 euros pour l'association MJC Lucie Aubrac
- . subvention de 4 000 euros pour l'association La Bifurk
- . subventions de 500 et 500 euros pour l'association Centre Social Chorier-Berriat
- . subvention de 500 euros pour l'association Maison de l'Enfance Bachelard

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme VINCENT, M. VOIR, Mme DRULHON, Mme NEPI, Mme DESLATTES, M. NOBLECOURT, Mme BARACETTI, Mme MASSON, Mme MONERY, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, M. PILAUD, Mme SIMIAND, Mme DIENG, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 4 - (B-009) - POLITIQUE DE LA VILLE - Convention de partenariat avec l'association Planète Sciences en vue de l'organisation de l'événement "Espace dans ma ville" du 15 au 20 juillet 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et l'association Planète Sciences
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention
- d'autoriser le versement d'une partie de la subvention, conformément aux termes de la convention ci-annexée

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 5 - (B 010) - ACTION SOCIALE - Subventions de fonctionnement et projet pour l'association Dépann'Familles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement à l'Association Dépann'Familles d'une subvention de fonctionnement de 37 500 € et d'une subvention de projet de 10 000 € pour l'année 2013;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Dépann'Familles.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prend pas part au vote : 1 " Ecologie et Solidarité " (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 6 - (B 015) - SOLIDARITE - Signature d'une convention entre la ville de Grenoble, la Direction départementale de la Sécurité Publique et SOS Médecins de Grenoble relative à la gestion de l'ivresse publique manifeste.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention ci-annexée entre la ville de Grenoble, l'Etat (Direction départementale de la sécurité publique) et SOS Médecins Grenoble;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 7 - (B 008) - SOLIDARITE - Demande de subvention à l'Etat pour la rénovation du hall d'accueil de la Maison des Associations

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 30 000€ à l'Etat pour le financement exceptionnel de l'aménagement du hall d'accueil de la Maison des Associations.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 8 - (B 020) - VIE DES ASSOCIATIONS - Avenants financiers pour l'Association Culturelle et de Coopération Franco-Maghrébine AMAL et le Centre d'Information des Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) : année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier permettant l'attribution de 41 000 euros à l'association AMAL joint en annexe ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'avenant financier permettant l'attribution de 30 000 euros à l'association CIDFF joint en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 9 - (D 006) - INTERVENTION SOCIO ECONOMIQUE - Financement des projets menés par la Ville dans le domaine de l'emploi - partenariat avec le Département de l'Isère pour l'accompagnement renforcé vers l'emploi - modification du plan de financement pour l'année 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le nouveau plan de financement pour l'année 2013 de l'opération "accompagnement renforcé vers l'emploi",

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " -

Ne prend pas part au vote : 1 " Grenoble Démocrates - Modem " (Mme DOUTRIAUX) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 10 - (D 004) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Forum 4i 2013 : Conventions de parrainage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions ci-jointes entre la ville de Grenoble et les parrains : Air Liquide, CIC-Lyonnaise de Banque, Deloitte, In Extenso, Alcyra Conseil, STMicroelectronics, Pôle de compétitivité Minalogic,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions annexées.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 11 - (D 007) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - INNOVATION - Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie (TASDA) - Approbation de la convention 2013 entre l'association TASDA et les collectivités locales Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et ville de Grenoble.

Intervention(s): Mme DOUTRIAUX, Mme HANFF, M. le Maire, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention 2013 entre l'association TASDA et les collectivités locales (Région Rhône-Alpes, Département de l'Isère, Grenoble Alpes Métropole et ville de Grenoble),

- de mobiliser la somme de 100.000 € au titre de l'année 2013 afin de soutenir les missions et projets de l'association Technopôle Alpes Santé à Domicile et Autonomie.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 12 - (D 009) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Intervention de la Ville de Grenoble sur le champ de l'Economie sociale et solidaire (ESS) et concours complémentaire apporté à la Régie de quartier Villeneuve-Village olympique pour la mise en œuvre du projet de Passeport éco-citoyen - Année 2013.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, Mme HANFF, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accorder aux associations les subventions figurant dans le tableau joint en annexe à la présente délibération. Ces montants sont intégrés à la délibération d'affectations de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention-cadre liant la Ville de Grenoble et la Régie de quartier pour l'année 2013, joint à la présente délibération et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Délibération : Adoptée.

Votes séparés :

- Régie de quartier Villeneuve-Village olympique : Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour le reste.

- Le reste de la délibération est adopté à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme VINCENT, M. MOTTE - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 13 - (D 008) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Bourse du Travail - Convention d'utilisation des locaux et équipements par les Unions Syndicales Départementales et règlement intérieur - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, année 2013

Un amendement est présenté par M. DJELLAL. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget prévisionnel 2013 de la Bourse du Travail,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble, le Département de l'Isère et Grenoble Alpes Métropole, annexée à la présente délibération,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'utilisation des locaux et équipements aux Unions Départementales, annexée à la présente délibération, ainsi que tout autre document se rapportant à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 14 - (D 015) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Association Palais des Sports Grenoble Isère - Avenant de prolongation à la convention d'occupation du domaine public
Intervention(s): M. DJELLAL, M. le Maire, M. SABRI, M. CHAMUSSY, Mme PERRIER, Mme CRIFO, M. BERTRAND.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 ci annexé, prorogeant jusqu'au 31 décembre 2014 la convention d'occupation du domaine public avec l'Association Palais des

Sports Grenoble Isère,

- de créer un groupe de travail ad hoc chargé de la réflexion sur l'évolution des modalités de gestion du Palais des Sports.

Délibération : Adoptée.

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme PERRIER) - Ne prend pas part au vote : 1 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (M. NOCODIE) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 15 - (D 003) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Convention entre la ville de Grenoble et le Fonds de Promotion et d'Animation des Marchés de Grenoble - Année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 20 299 € à l'association Fonds de Promotion et d'Animation des Marchés de Grenoble, au titre de l'année 2013. Ce montant est intégré à la délibération d'"affectations de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal,
- de reverser les subventions mobilisées auprès de l'Etat et de la Métro dans le cadre de l'opération FISAC Marchés de détail pour les animations assurées par le Fonds de promotion et d'animation des marchés de Grenoble,
- le Conseil municipal décide d'approuver les termes de la convention et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 16 - (D 013) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - Opération Europole I - Approbation du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 10 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la ZAC Europole I, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour

l'opération Zac Europole I à :

- 300 000 euros HT maximum au titre du remboursement des avances versées à la SEM,
- 105 069 euros net maximum au titre de la participation à l'équilibre de l'opération d'aménagement ;
- d'approuver l'avenant n° 10 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 17 - (D 012) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - Opération Europole II - Approbation du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 14 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités de la ZAC Europole II, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Europole II, pour 2013 :
 - 3 403 847 euros net maximum au titre du bénéfice en fin d'opération ;
- d'approuver l'avenant n° 14 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 18 - (D 014) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - Opération Bouchayer-Viallet - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 7 au cahier des charges annexé à la convention de concession et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC Bouchayer-Viallet, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte-rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Bouchayer-Viallet :
 - pour 2013 : à 1 200 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics,
 - pour 2014 à : 1 200 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics ;
- d'approuver l'avenant n°7 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 19 - (D 011) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SEM INNOVIA - Opération Presqu'île - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 4 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé de la ZAC de la Presqu'île, objet de la concession, faisant apparaître, d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et, d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des dépenses et des recettes de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SEM InnoVia en sa séance du 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte-rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;

- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC de la Presqu'île :
- pour 2013 : à 3 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics
- pour 2014 à : 3 000 000 euros HT maximum, versés sous forme d'avances sur vente des équipements publics ;
- d'approuver l'avenant au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;

- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 20 - (D 005) - RELATIONS INTERNATIONALES - Protocole d'accord entre la ville de Grenoble et la ville de Tsukuba au Japon.

Intervention(s): M. DETROYAT, Mme BOILEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du Protocole d'accord entre la ville de Grenoble et la ville de Tsukuba (Japon) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Protocole d'accord entre la ville de Grenoble et la ville de Tsukuba (Japon), ci-annexée ;

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 21 - (C 002) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarifs des spectacles de la saison 2013-2014

Intervention(s): Mme MONERY, M. CHAMUSSY, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs proposés pour la saison 2013-2014 du Théâtre municipal et applicables à compter du mardi 4 juin 2013, date d'ouverture de la billetterie

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 22 - (C 004) - AFFAIRES CULTURELLES - La Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Acquisition d'une lettre de Stendhal : Convention de mécénat avec Monsieur Pierre BERGÉ

Intervention(s): M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accepter le don de Monsieur Pierre BERGÉ en vue de l'acquisition de la lettre de Stendhal formant le lot n° 178 à la vente Ader-Nordmann du 21 février 2013,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec Monsieur Pierre BERGÉ, dans sa rédaction figurant en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 23 - (C 006) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque Municipale de Grenoble (BMG) - Acquisition de dessins d'architecture et de notes autographes de Prosper Mérimée et Stendhal : demande de subvention au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter au Fonds Régional d'Acquisition pour les Bibliothèques (FRAB) une subvention aussi élevée que possible pour l'achat du lot n°119 de la vente du 21 février 2013, comportant des dessins d'architecture de 1837, réalisés par Prosper Mérimée et Stendhal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 24 - (C 005) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Nouvelle grille tarifaire pour le droit d'entrée au musée de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire conformément à l'annexe ci-jointe ;
- d'autoriser l'application de cette nouvelle grille tarifaire à partir du 9 juin 2013, soit après la tarification de l'exposition Alberto Giacometti.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à revoir les conventions conclues (à terme échu) avec les partenaires pour l'application de nouveaux tarifs.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 25 - (C 014) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Règlement du conservatoire de Grenoble - Adoption et publication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les nouvelles dispositions du règlement du conservatoire de Grenoble et ses annexes ;
- de dire que ce règlement fera l'objet d'une publication par voie d'arrêté du Maire.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26 - (C 010) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Convention relative à la licence lettres et arts du spectacle, parcours arts du spectacle, entre l'université Stendhal et la ville de Grenoble- Adoption pour les années scolaires 2012-2013 et 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention relative à la licence lettres et arts du spectacle, parcours arts du spectacle, à intervenir entre l'université Stendhal et la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 27 - (C 013) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la nouvelle grille tarifaire entre le quotient 380 et 3000 et plus pour les inscriptions en "parcours cursus" pour l'année 2013-2014,
- d'approuver le tarif forfaitaire pour les "pratiques hors cursus" ou la mise à disposition d'un instrument, tel que défini ci-dessus,
- de valider la règle des majorations - minorations des tarifs.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 28 - (C 015) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble - Association Art Culture Santé Solidarité et Entraide (ACSSE) - Convention de mise à disposition de la salle Stekel - Spectacle de danse du 7 juin 2013.

Intervention(s): M. le Maire, Mme BARACETTI.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention qui autorise l'association Art Culture Santé Solidarité et Entraide à utiliser, à titre gratuit, la salle Stekel du conservatoire de Grenoble pour son spectacle de danse du 7 juin 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 29 - (C 003) - AFFAIRES CULTURELLES - Subventions aux opérateurs du secteur culturel "Centre International des Musiques Nomades" et socio-culturel "MJC Eaux Claires" et "Barbarin et Fourchu" : avenants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des avenants ci-annexés, et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer ;
- de dire que ces montants sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions sur crédits existants" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme CRIFO, Mme NEPI - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 30 - (C 007) - AFFAIRES CULTURELLES - Association "REPERES-Groupe de Création Artistique" : convention d'aide à la création 2013-2014-2015.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'aide à la création 2013-2014-2015 et ses annexes avec l'association "REPERES-Groupe de Création Artistique",
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention annexée, pour une durée non reconductible de trois ans.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 31 - (C 019) - RESTAURATION - Tarifs 2013-2014 des restaurants scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter les tarifs de la restauration scolaire qui entreront en vigueur à compter du 1er septembre 2013.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 32 - (C 008) - EDUCATION - Demande de subvention à l'Etat pour le ravalement partiel de façades de l'école élémentaire Jean Jaurès.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 40 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel du ravalement partiel des façades de l'école élémentaire Jean Jaurès.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 33 - (C 009) - JEUNESSE - Attribution de bourses dans le cadre du Fonds Initiatives Jeunesse (FIJ)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer 9 bourses aux 8 personnes et à l'association dont les noms et le descriptif des projets figurent à l'annexe 1 et pour un montant global de 5 800€

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 34 - (C 011) - SPORT - Tarification des activités sportives et des entrées individuelles dans les piscines applicable au 1er juin 2013 et des installations sportives municipales applicable au 1er septembre 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la tarification des activités sportives municipales ci-annexée applicable à compter du 1er juin 2013,

- d'approuver la tarification d'accès aux installations sportives municipales applicable à compter du 1er juin 2013 pour les entrées individuelles dans les piscines municipales et à compter du 1er septembre 2013 pour l'occupation des installations sportives par les personnes morales.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 35 - (C 012) - SPORT - Convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons particulières de natation.

Intervention(s): Mme MONERY.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention cadre d'occupation du domaine public pour la mise en place de leçons particulières de natation au sein des piscines municipales, par des personnels titulaires ou non titulaires de la fonction publique,

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public à intervenir entre la ville de Grenoble et les maîtres nageurs sauveteurs.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 36 - (C 017) - SPORT - Avenants financiers pour l'exercice 2013 avec les associations conventionnées : Entente Athlétique Grenoble 38, Football Club des Allobroges ASAFIA et Grenoble Basket 38.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers joints en annexe et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer,
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale d'affectations de subventions sur crédits existants de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 37 - (C 016) - SPORT - Stade Lesdiguières : demande de démolition par la Ville du chalet tennis situé à l'arrière de la tribune Est et dépôt par la SASP FC Grenoble Rugby de demandes de permis de construire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une demande de permis de démolir portant sur le chalet tennis situé derrière la tribune Est du stade Lesdiguières à Grenoble,
- d'autoriser la SASP FC Grenoble Rugby à déposer des demandes de permis de construire liées à l'aménagement du stade Lesdiguières.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 38 - (C 018) - SPORT - Accueil du Critérium du Dauphiné à Grenoble : convention avec Amaury Sport Organisation

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'accueillir à Grenoble l'arrivée de la 6e étape du Critérium du Dauphiné le vendredi 7 juin 2013,
- d'approuver les dispositions du projet de convention ci-joint fixant les relations entre la ville de Grenoble et la société Amaury Sport Organisation, organisateur de la course,
- de verser à l'organisateur une participation d'un montant de 41 860 € TTC,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir entre la ville de Grenoble et Amaury Sport Organisation.

Délibération : Adoptée

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 39 - (A 015) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES
: Opération ZAC Vigny-Musset - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 13 au cahier des charges annexé à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble, pour 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte-rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Vigny-Musset :
 - pour 2013 : un montant maximum de 1 400 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics
 - pour 2014 : un montant maximum de 1 000 000 euros HT, versé sous forme d'avance sur vente d'équipements publics ;
- d'approuver l'avenant n° 13 au cahier des charges annexé à la concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 1 " Ecologie et Solidarité " (Mme DELBOS-CORFILED) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 40 - (A 016) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES
- Opération Flaubert - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 1 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisés faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 41 - (A 017) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES
 - Opération ZAC Beauvert - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 6 au traité de concession d'aménagement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations et recettes de la Ville de Grenoble pour l'opération ZAC Beauvert ;
- d'approuver l'avenant n° 6 au traité de concession publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 1 " Ecologie et Solidarité " (Mme DELBOS-CORFILED) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 42 - (A 018) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES
 - Opération ZAC de Bonne - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 8 au cahier des charges annexé à la convention publique d'aménagement.
 Intervention(s): Mme BOILEAU, M. le Maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des

recettes et des dépenses de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;

- d'approuver le compte rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;
- d'approuver l'avenant n° 8 au cahier des charges de la convention publique d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée.

Contre : 6 " Ecologie et Solidarité " Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 43 - (A 019) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SPLA SAGES

- Opération Châtelet - Approbation du compte-rendu financier 2012, du bilan et de la trésorerie prévisionnels, de l'avenant n° 2 à la convention de concession d'aménagement et des participations de la Ville de Grenoble pour 2013 et 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan prévisionnel actualisé des activités, objet de la convention publique d'aménagement, faisant apparaître d'une part, l'état des réalisations en recettes et en dépenses au 31 décembre 2012 et d'autre part, l'estimation des recettes et dépenses restant à réaliser et tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le plan de trésorerie prévisionnelle actualisée faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses de l'opération, tel qu'il a été adopté par le conseil d'administration de la SPLA SAGES le 17 avril 2013, ci-annexé ;
- d'approuver le compte rendu financier annuel 2012, ci-annexé ;
- de fixer le montant maximum des participations de la Ville de Grenoble pour l'opération Châtelet ;
 - pour 2013 : un montant maximum de 700 000 euros HT, versé sous forme d'avance
 - pour 2014 : un montant maximum de 100 000 euros HT, versé sous forme d'avance ;
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention de concession d'aménagement, ci-annexé ;
- d'autoriser le Maire à signer cet avenant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 1 " Ecologie et Solidarité " (Mme DELBOS-CORFILED) - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 44 - (A 013) - ENVIRONNEMENT - Biennale de l'habitat durable 2013.
Intervention(s): Mme BOILEAU, M. de LONGEVIALLE, M. PILAUD

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats financiers à venir avec :
- la Région-Alpes,
- le Département de l'Isère,
- Grenoble Alpes Métropole,
- l'ADEME Nationale,
- la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Gaz et Electricité de Grenoble,
- la Compagnie de Chauffage de l'Agglomération Grenobloise,
- la Régie des Eaux de Grenoble,
- l'Association des Bailleurs Sociaux de l'Isère (ABSISE),
- la SPLA Sagès,
- la Sem InnoVia,
- Bouygues Construction,
- le Groupe SAMSE,
- ROCKWOOL,
- ALTERA COGEDIM,
- TECHNILUM,
- la Banque Populaire des Alpes,
- SDCC,
- la Fédération des Promoteurs Immobiliers des Alpes (FPI Alpes),
- l'Ordre des Architectes Rhône-Alpes ;

En contrepartie de l'apport financier des ces partenaires, la ville de Grenoble s'engage à mettre, à minima, leur logo sur tous les documents de communication de la Biennale de l'Habitat Durable 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariats médias à venir avec :
- Télé Grenoble,
- France Bleu Isère,
- 20 Minutes,
- Le Moniteur,
- Néoplanète,
- Ecologik,
- Journal de l'Environnement,
- la Revue Durable ;

En contrepartie de la couverture médiatique des ces partenaires, la ville de Grenoble s'engage à mettre, à minima, leur logo sur tous les documents de communication de la Biennale de l'Habitat Durable 2013 ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition, à titre gracieux avec le groupe Mercialis, de 3 espaces du Pôle commercial Caserne de Bonne (1 local commercial en rez-de-chaussée, le 2e étage du bâtiment A, et la galerie marchande du Pôle Commercial) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la fédération de l'Isère de la Ligue de l'enseignement pour la participation du cinéma Le Méliès au programme de la Biennale 2013 (soirées cinématographiques).

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 45 - (A 009) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Acquisitions, cessions et gestion des biens du patrimoine de la Ville.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider le montant de la charge foncière cédée par la SPLA SAGES dans le cadre de l'opération Chatelet, ilot A1 à ACTIS (logements locatif social à 82,50 €HT/m² SP), A1 à SCI le Novellus (logements accession sociale à 132€ HT/m² SP), A2 et A3 à Blanc Bouygues (logements en accession encadrée 230 €HT/m² SP et 280 €HT/m² SP logements en accession libre), B1 à RTI (logements accession libre à 300 €HT/m² SP et logements accession encadrée 240 €HT/m² SP), F2 à Europe Construction (logements en accession encadrée à 230 €HT/m² SP et logements en accession libre à 280 €HT/m² SP, activités à 80 €HT/m² SP), conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée;
- d'acquérir auprès de Madame Colette GALARD le box garage lot n° 1162 de la copropriété du parking silo 3, pour un montant global de 6 000€ et conformément à la notice 2 ci-annexée ;
- d'acquérir à titre gratuit auprès de la copropriété "La Riviera" un tènement d'une surface de 136m² nécessaire à l'alignement de la rue Mortillet et de la rue Delacroix conformément à la notice 3 ci-annexée;
- de céder à "Un Toit pour Tous" un appartement situé 19 rue Marx Dormoy pour un montant de 65 000 € conformément aux clauses et conditions de la notice 4 ci-annexée;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 46 - (A 021) - TRAVAUX - Demande de subvention à l'Etat pour un aménagement de requalification du site Adrien RICARD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de demander une subvention de 50 000 € à l'Etat pour le financement exceptionnel de l'aménagement de l'espace public Adrien Ricard ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 47 - (A 005) - ENVIRONNEMENT - Convention pluriannuelle d'objectifs passée avec la Ligue de Protection des Oiseaux de l'Isère. - avenant financier pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'attribuer à la Ligue de Protection des Oiseaux une subvention d'un montant de 7 275 € pour l'année 2013 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer pour l'année 2013 l'avenant financier à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 48 - (A 008) - STATIONNEMENT - Remboursement d'un usager du parc en enclos de la gare suite à une erreur de ticket.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de rembourser à M. Bernard AMY le trop-perçu pour son stationnement des 20 et 21 juin 2012 au parc en enclos de la Gare, soit la somme de 605,70 euros.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 54 - (E 014) - FINANCES - Garanties d'emprunt accordées à la SPLA SAGES pour l'aménagement de la ZAC Flaubert et à la SEM INNOVIA pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SPLA SAGES va contracter auprès du Crédit Coopératif selon les conditions décrites ci-dessus. Cette garantie est accordée à hauteur de la somme de 1 760 000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 2 200 000 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt ;
- qu'au cas où la SPLA SAGES, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessus, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;
- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SPLA SAGES une convention, jointe en annexe 1, précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;
- que la Ville accorde sa garantie pour le remboursement de l'emprunt sus-indiqué que la SEM

INNOVIA se propose de contracter auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes selon les conditions décrites ci-dessus, pour la somme de 3 200 000 €, correspondant à 80% de l'emprunt d'un montant de 4 000 000 €. Cette garantie est accordée pour la durée totale du prêt ;

- qu'au cas où la SEM INNOVIA, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Grenoble s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur, adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des ressources dont la création est prévue ci-dessous, ni exiger que le prêteur discute au préalable avec l'organisme défaillant ;

- d'autoriser Monsieur le Maire de la Ville de Grenoble à signer avec la SEM INNOVIA une convention, jointe en annexe 2, précisant les termes de cette garantie et à intervenir au nom de la commune au contrat d'emprunt qui sera passé entre l'établissement prêteur et cet organisme ;

- que la Ville s'engage, pendant toute la durée de la période d'amortissement des prêts conclus par chacune des deux sociétés, à dégager en cas de besoin des moyens suffisants pour couvrir le montant des annuités correspondantes, à hauteur de la quotité garantie.

Délibération : Adoptée

Abstention : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 55 - (E 015) - ADMINISTRATION GENERALE - Versement d'une subvention à l'association Société française de l'évaluation pour l'organisation des Journées Françaises de l'évaluation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention précitée ;

- d'autoriser le versement d'une subvention exceptionnelle de 25 000 € à la SFE et la signature d'une convention encadrant l'utilisation de cette subvention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 56 - (E 012) - FINANCES - Informations fiscales à communiquer à l'assemblée délibérante

Le conseil municipal :

- Prend acte de la communication des informations fiscales pour les exercices 2011 et 2012.

DELIBERATION N° 57 - (B 014) - VIE DES ASSOCIATIONS - Convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et l'association Dojo Grenoblois.

Intervention(s): M. CHAMUSSY, M. de LONGEVIALLE, M. DJELLAL.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Dojo Grenoblois et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Abstention : 4 " Grenoble Démocrates - Modem " + 3 " Groupe des élus Socialistes, Radicaux de Gauche, MRC, Société Civile et Apparentés " (Mme DRULHON, M. PILAUD, Mme PERRIER)

- Pour : le reste.

DELIBERATION N° 58 - (E 011) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Programme exceptionnel en faveur de l'accessibilité à l'environnement professionnel du Fonds pour l'insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention complémentaire de financement des travaux d'accessibilité qui a pour objet de prolonger la durée de la convention initiale (N° CA-2010-003 en date du 28 août 2010),

- et à percevoir le reliquat de ce financement d'un montant de 90 000 €.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 59 - (E 008) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Transformations de postes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les transformations de postes figurant dans le tableau ci-annexé.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 60 - (E 013) - PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX - Convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser à titre gracieux la mise à disposition partielle (50 %) de Madame Chafia BEGHIDJA auprès du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Grenoble pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 2013.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 61 - (E 009) - ADMINISTRATION GENERALE - Prise en charge des frais de séjour et de déplacement des personnes, intervenants extérieurs invités par la ville de Grenoble pour l'année 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes du monde culturel invitées dans le cadre des animations organisées par les bibliothèques municipales et par la direction des affaires culturelles, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 35 000 €;
- de prendre en charge et/ou de rembourser, sur présentation des justificatifs, de l'ensemble des frais de déplacement, des personnes extérieures pour les projets de la Direction des Relations internationales, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 90 000 €;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre des projets organisés par le Département Solidarité, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant globale de 6 000 € ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets de la Direction de l' Action Territoriale et Politique de la Ville, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 2 500 €;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées ou conviées à se déplacer dans le cadre des projets du service Economie, dans la limite d'une enveloppe budgétaire, d'un montant global de 3 000 € pour le Forum 4i ainsi que l'organisation de colloques et expositions sur les projets européens ;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées dans le cadre du programme d'activités annuel du département Environnement Urbain, dans la limite d'une enveloppe budgétaire d'un montant global de 60 000 €;
- de prendre en charge les frais de séjour et de déplacement des personnes invitées dans le cadre des projets du Musée et dans le cadre des expositions temporaires dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 25 000 €;
- de prendre en charge les frais relatifs aux déplacements des personnes invitées par la Mission Montagne dans le cadre de son programme évènementiel, dans la limite d'une enveloppe budgétaire globale d'un montant de 8 000 €.

Délibération : Adoptée.

Abstention : 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 62 - (E 001) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élus - application des articles L.2123-18 et R.2123-22-1 du code général des collectivités territoriales. Remboursement des abonnements SNCF pris par les élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Comité local FIPHFP (Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique)

- le 26 mars 2013 à Lyon - M.C. NEPI

Journée "jeunes chercheurs 2013" organisée par ARC 8

- le 29 mars 2013 à Lyon - A. BLANC TAILLEUR

Remise des trophées lors de la 4ème Edition des Prix Energies Citoyennes

- le 3 avril 2013 à Paris - J. SAFAR

Rendez-vous de l'Association des Elus Santé Publique et Territoires dans le cadre du Réseau des Villes Santé

- le 3 avril 2013 à Paris - P. VOIR

3ème forum des autorités locales et régionales de la Méditerranée

- le 4 avril 2013 à Marseille - H. VINCENT

Intervention au séminaire "Atelier de la ville durable et des Eco-quartiers"

- les 5 et 6 avril 2013 à Nice - Ph. DE LONGEVIALLE

Rencontres Elu(e)s Ressources Humaines

- le 9 avril 2013 à Paris - M. J. SALAT

Rencontre Nationale "100 Chances, 100 Emplois"

- le 11 avril 2013 à Paris - A. DJELLAL

1ère Rencontre nationale des Ateliers Santé Ville, organisée par le Ministère délégué à la Ville

- le 11 avril 2013 à Paris - P. VOIR

Intervention aux Assises Régionales de l'Education partagée

- le 12 avril 2013 à Lormont - P. BRON

Rendez-vous avec M. Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur

- les 12 et 13 avril 2013 à Paris - J. SAFAR

Préparation des journées françaises de l'évaluation

- le 18 avril 2013 à Paris - A. BLANC TAILLEUR

Conférence Européenne des Villes durables

- le 18 avril 2013 à Genève - Ph. DE LONGEVIALLE

Colloque "Participation Citoyenne" organisé par la Faculté des Sciences Sociales et Economiques de l'Institut catholique de Paris

- les 22 et 23 avril 2013 à Paris - L. MASSON

Rencontre avec Mme Valérie FOURNEYRON, Ministre de la Jeunesse et des Sports

- les 22 et 23 avril 2013 à Paris - H. VINCENT

Installation du Comité de suivi des rythmes scolaires au Ministère de l'Education Nationale

- le 23 avril 2013 à Paris - P. BRON

Rendez-vous avec M. J. HARDELEY, Directeur Général d'Alstom Hydro avec M. le Maire

- le 23 avril 2013 à Paris - A. DJELLAL

Intervention aux Assises Régionales de l'Education Partagée
- le 25 avril 2013 à Romainville - P. BRON

Rencontre avec M. Marin Casimir ILBONDO, nouveau Maire de Ouagadougou, sur le suivi du dossier dans cantines scolaires
- du 14 au 20 mai 2013 à Ouagadougou - J. THIAI

Bureau de l'Union Nationale des Missions Locales
- le 16 mai 2013 à Paris - A. DJELLAL

Mission sur l'innovation organisée par l'association TECHNION FRANCE : de la découverte à l'application commerciale et industrielle
- du 17 au 20 mai 2013 à Haïfa (Israël) - A. DJELLAL

Participation à la conférence "Accessible Cities - Best Practices" organisée avec le soutien de l'Union Européenne
- du 20 au 22 mai 2013 à Gdynia (Pologne) - S. GEMMANI

Voyage d'Etudes à Bruxelles organisé par l'Association des Femmes Elues de l'Isère
- du 28 au 30 mai 2013 à Bruxelles - A. BLANC TAILLEUR

- d'autoriser le remboursement des abonnements annuels SNCF de type Fréquence, souscrits personnellement par les élus, lorsque ceux-ci auront effectué suffisamment de voyages à demi-tarif dans le cadre de leurs missions pour compenser le coût de l'abonnement.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Ne prennent pas part au vote : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste

DELIBERATION N° 63 - (G 001) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs en date du 04 avril 2008.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

Voeu N° 64 - (G 002) - VOEU - Relatif à la mise sur le marché des concessions des ouvrages hydroélectriques, présenté par M. VOIR.

Intervention(s): M. VOIR, M. MOTTE, M. BERTRAND, M. PERRIER, M. le Maire.

Le conseil municipal :

- demande que la France, comme l'Autriche et l'Italie avant elle, prenne toutes les dispositions législatives pour repousser l'échéance de l'ouverture au marché des concessions hydrauliques.
- demande que soit préservée et confortée durablement la maîtrise publique du secteur à travers les opérateurs historiques que sont EDF, GDF, GEG et la CNR.

Voeu : Adopté.

Abstention : 1 " Grenoble Objectif Citoyenneté" (M. MOTTE) - Ne prennent pas part au vote :

9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 4 " Grenoble Démocrates - Modem " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 49 - (E 004) - FINANCES - Budget principal : Compte administratif 2012
Intervention(s): M. SABRI, M. ROUX, M. BRON, M. VOIR et M. DJELLAL.

M. le Maire quitte la salle et confie la présidence à M. SAFAR, Premier Adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2012 du budget principal ;
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 50 - (E 006) - FINANCES - Budget principal : Compte de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que le compte de gestion 2012 du budget principal, dressé par le Trésorier principal, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 51 - (E 005) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes administratifs 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le compte administratif 2012 de chacun des budgets annexes suivants : Activités économiques, Cuisine centrale, Locaux culturels, Mistral-Eaux claires, Self Clemenceau, Stationnement, Teisseire-Jeux olympiques,
- de constater les résultats de l'exercice tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Contre : 9 " Ensemble Pour Grenoble (UMP-Nouveau Centre et Société Civile) " + 6 " Ecologie et Solidarité " - Pour : le reste.

DELIBERATION N° 52 - (E 007) - FINANCES - Budgets annexes : Comptes de gestion 2012

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- que les comptes de gestion 2012 des budgets annexes : Activités économiques, Cuisine centrale, Locaux culturels, Mistral-Eaux claires, Self Clemenceau, Stationnement, Teisseire-Jeux olympiques, dressés par le Trésorier principal, n'appellent ni observations, ni réserves de sa part.

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

DELIBERATION N° 53 - (E 003) - FINANCES - Budget Principal : affectation de subventions sur crédits existants

Un amendement est présenté par M. SAFAR. Celui-ci est adopté à l'unanimité
--

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

FINANCES - AFFECTATIONS DE SUBVENTIONS SUR CREDITS EXISTANTS

Monsieur Jérôme SAFAR expose,

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir procéder aux affectations de subventions dont le détail figure dans le dispositif.

Les crédits nécessaires aux versements seront imputés sur le Budget Principal aux chapitres suivants :

Chapitre 65 (autres charges de gestion courante) :

- article 657362 (subvention de fonctionnement au CCAS)
- article 65737 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics locaux)
- article 65738 (subventions de fonctionnement aux autres organismes publics)
- article 6574 (subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé)
- article 657364 (subventions de fonctionnement versées aux organismes publics – Etablissements et services rattachés à caractère industriel et commercial)

Ce dossier a été examiné par les commissions :

- | | |
|---|----------------|
| - Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse | 30 avril 2013, |
| - Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales | 29 avril 2013, |
| - Commission Ressources | 2 mai 2013, |
| - Commission Solidarité | 26 avril 2013, |
| - Commission Vie urbaine et développement durable | 2 mai 2013, |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2013
BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 657362 (chapitre 65)

Commission Solidarité

CCAS/CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 4 300,00

TOTAL ARTICLE 4 300,00

Article : 65737 (chapitre 65)

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

FLORALIS-UJF FILIALE 800,00

UNIVERSITE JOSEPH FOURIER 1 200,00

UNIVERSITE PIERRE MENDES FRANCE-UPMF 1 400,00

UNIVERSITE STENDHAL GRENOBLE 3 1 500,00

TOTAL ARTICLE 4 900,00

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Culture - Sports - Education - Jeunesse

ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE 38 12 834,00

ANAGRAMME 1 500,00

BARBARINS ET FOURCHUS 2 000,00

CENTRE INTERNATIONAL DES MUSIQUES NOMADES 116 500,00

CHORESCENCE 1 500,00

COMPAGNIE D'ART LYRIQUE 1 500,00

EPI D'OR ASS (OPHELIA THEATRE) 4 000,00

ET A FOND ASSOCIATION 3 000,00

EXCES (DANS TOUS LES SENS DU TERME) 3 000,00

HADRA 11 000,00

LA FABRIQUE DES PETITES UTOPIES 7 000,00

MJC EAUX CLAIRES 3 000,00

OBSERVATOIRE NATIONAL DES POLITIQUES CULTURELLES 2 990,00

PIROUETTE 700,00

POLE MUSICAL D'INNOVATION (EX-ROCKTAMBULE) 15 000,00

SASFE 4 000,00

SOLEXINE ASS 10 000,00

FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A) 1 000,00

GRENOBLE BASKET 38 500,00

COOP SCOL CLEMENCEAU MIXTE 800,00

Commission Economie - Université et recherche - Insertion - Relations internationales

FONDS DE PROMOTION ET D'ANIMATION DES MARCHES DE
GRENOBLE 20 299,00

ALLIANCE PAYSANS ECOLOGISTES CONSOMMATEURS ISERE 5 000,00

ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG 2 000,00

ALPESOLIDAIRES 7 000,00

AMAFI - MULTI SERVICES AIDE AUX FAMILLES ET INSERTION 16 000,00

ARTISANS DU MONDE 6 000,00

COLLECTIF DES ASSOC. DE DEVELOPPEMENT EN RHONE-
ALPES/CADR 3 000,00

EQUI'SOL	8 000,00
ESP 38 EMPLOI SERVICE PROXIMITE	15 000,00
FACE GRENOBLE - FONDATION AGIR CONTRE L'EXCLUSION	20 000,00
GRENOBLE EQUITABLE	17 000,00
LAFAYETTE DEVELOPPEMENT	8 200,00
REGIE DE QUARTIER VILLENEUVE-VILLAGE OLYMPIQUE	2 500,00
SOLI'GREN	5 000,00
ALLIANCE UNIVERSITE ENTREPRISE DE GRENOBLE - AUEG	2 000,00
APMST - PARITÉ DANS LES MÉTIERS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES	700,00
APPUI AU DEVELOPPEMENT SANTE DIABETE MALI	8 000,00
ASSOCIATION DES GABONAIS DE GRENOBLE	600,00
ASSOCIATION DES SENEGALAIS DE GRENOBLE ASI	1 500,00
BEST GRENOBLE INP - BOARD OF EUROPEAN STUDENTS OF TECHNOLOGY	700,00
CERCLE UNIVERSITAIRE DES BUREAUX DES ARTS-CUBA	300,00
CLUB DE GO	1 500,00
GRENOBLE INP VOILE	500,00
OURALPES	500,00

Commission Ressources

SOCIETE FRANCAISE DE L'EVALUATION	25 000,00
-----------------------------------	-----------

Commission Solidarité

DEPANN'FAMILLES ISERE	47 500,00
LA PASSERELLE	11 000,00
HABILES (LES)- HABITATS ISEROIS LIBRES ET SOLIDAIRES	8 000,00
AMICALE SPORT MISTRAL DRAC JUDO	1 000,00
APARDAP/PARRAINAGE REPUBLICAIN POUR DEMANDEURS D'ASILE (...)	500,00
BIG BANG BALLERS FRANCE	1 000,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	12 000,00
BRIN D'GRELINETTE	2 000,00
C NOUS	2 000,00
CASOMI - COMITE D'ACTION SOCIALE DES ORIGINAIRES D'OUTREMER	1 500,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT	1 000,00
COMITE D'ANIMATION TEISSEIRE MALHERBE	1 000,00
COMITE DE LIAISON DES UNIONS DE QUARTIERS DE GRENOBLE (CLUQ)	270,00
COMITE TRAITE NEGRIERE/ESCLAVAGE	1 000,00
COMMUNIC'ACTION	500,00
CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES/UNION DEPART. ISERE	400,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	15 000,00
JEUNES ET NATURE ASS	3 000,00
KIAP ASS TAEKWONDO VILLENEUVE	4 000,00
LA BIFURK	4 000,00
LA CORDEE	1 000,00
LA SOUPE	1 000,00
LE PLATEAU	3 000,00
LEFOP - LIEU D'ETUDE ET DE FORMATION PERSONNALISEE	4 000,00
MAISON DES JEUX ASS	2 000,00
ME BACHELARD	500,00
ME PREMOL	450,00
MJC LUCIE AUBRAC	1 500,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	1 000,00
MJC MUTUALITE MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE	700,00
MUTUALITE	
MJC PREMOL	4 300,00
MODUS OPERANDI	1 000,00
MPT SAINT LAURENT	1 500,00
PASS - PROMOTION PAR L'ACCOMPAGNEMENT SCOLAIRE ET SOCIAL	5 000,00

REPERAGES ASS.	2 500,00
SOLEXINE ASS	1 000,00
UNION DE QUARTIER ARAGO-JEAN MACE-MARTYRS	200,00
UNION DE QUARTIER BERRIAT-SAINT-BRUNO - EUROPOLE	500,00
UNION DE QUARTIER CHAMPIONNET - BONNE - CONDORCET	1 086,00
UNION DE QUARTIER VILLAGE OLYMPIQUE - VIGNY MUSSET	1 000,00

Commission Vie urbaine et développement durable

ADTC - ASSOC .POUR LE DEVELOPPEMENT DES TRANSPORTS EN COMMUN	5 827,00
LPO ISERE - LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX	5 775,00

TOTAL ARTICLE 539 631,00

TOTAL BUDGET 548 831,00

Conclusions adoptées

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Affichée le

L'adjoint délégué,

Délibération : Adoptée à l'unanimité.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme DESLATTES, Mme BARACETTI, M. PILAUD, M. DJELLAL, M. de LONGEVIALLE, Mme CRIFO, Mme VINCENT, M. MOTTE, Mme DRULHON, M. VOIR, Mme NEPI, M. NOBLECOURT, Mme MASSON, Mme MONERY, M. LAERON, Mme DOUTRIAUX, Mme SIMIAND, Mme DIENG, Mme SALAT, M. BACHIR-CHERIF, M. BRON, Mme CADOUX - Pour : le reste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H00

ANNEXE(S)

Annexe à la délibération N° 21 - 002

THÉÂTRE MUNICIPAL DE GRENOBLE - SAISON 2013-2014 - TARIFS

SPECTACLES	DATES	Plein	Collectivités TTI Alices	Demandeur d'emploi RSA - Demandeur d'asile	- de 18 ans. Scolaires Etudiants (- de 28 ans) Volontaires service civique	Associations culturelles - Pass Culture
MICHEL FUGAIN	28/09/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
UN DROLE DE PÈRE	03/10/13	40 €	38 €	10 €	12 €	12 €
RACE	08/10/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
RACE	09/10/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
LE BONHEUR	16/10/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
LE BONHEUR	17/10/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
INCONNU A ÇETTE ADRESSE	07/11/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
FRATRICIDE	16/11/13	28 €	26 €	10 €	12 €	12 €
VOLPONE OU LE RENARD	22/11/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
JOYEUSES PÂQUES	27/11/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
RÉVEZ - MARC JOLIVET	03/12/13	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
OCCUPE TOI D'AMÉLIE	11/12/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
DON JUAN	17/12/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
DON JUAN	18/12/13	38 €	36 €	10 €	12 €	12 €
SÉQUENCE 8 *	10/01/14	30 € / 25 €	28 €	10 €	12 €	12 €
SÉQUENCE 8 *	11/01/14	30 € / 25 €	28 €	10 €	12 €	12 €
EMBRASSONS-NOUS FOLLEVII	16/01/14	36 €	34 €	10 €	12 €	12 €
EMBRASSONS-NOUS FOLLEVII	17/01/14	36 €	34 €	10 €	12 €	12 €
BILLIE HOLIDAY	22/01/14	28 €	26 €	10 €	12 €	12 €
L'ÉTUDIANTE ET MONSIEUR HI	28/01/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
HIER EST UN AUTRE JOUR	04/02/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
HIER EST UN AUTRE JOUR	05/02/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
DERNIER COUP DE CISEAUX	15/02/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
VOYAGE AU BOUT DE LA NUIT	20/02/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
INFERNO	27/02/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
DES SOURIS ET DES HOMMES	21/03/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
COMME S'IL EN PLEUVAIT	28/03/14	40 €	38 €	10 €	12 €	12 €
COMME S'IL EN PLEUVAIT	29/03/14	40 €	38 €	10 €	12 €	12 €
LES CAPRICES DE MARIANNE	03/04/14	18 €	16 €	10 €	12 €	12 €
LE DINER DE CONS	09/04/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
LE DINER DE CONS	10/04/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
LE FILS DU COMIQUE	15/04/14	36 €	34 €	10 €	12 €	12 €
LE FILS DU COMIQUE	16/04/14	36 €	34 €	10 €	12 €	12 €
TOUT OFFENBACH OU PRESQ	23/04/14	36 €	34 €	10 €	12 €	12 €
ANNE ROUMANOFF	15/05/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
ANNE ROUMANOFF	16/05/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €
IDIR	23/05/14	25 €	23 €	10 €	12 €	12 €
MICHEL BOUJENAH	27/05/14	30 €	28 €	10 €	12 €	12 €

* 25 € pour les 3 premiers rangs d'orchestre (sans réduction collect. collectivité, Alices TTI) - 30 € pour tous les autres rangs.

Associations culturelles : Tarif réservé aux associations culturelles ayant passé une convention de partenariat avec le Théâtre municipal de Grenoble.

Pass Culture : Tarif applicable aux réservations faites par le CCAS de Grenoble dans le cadre du dispositif Pass Culture, selon places disponibles.

Tarif dernière minute : En sus des tarifs mentionnés ci-dessus, le Théâtre municipal de Grenoble propose un tarif de Dernière minute à 12 € la place, applicable à tous les spectacles et pratiqué à l'ouverture des portes de chaque représentation dans la limite des places disponibles.

Des gratuités pourront être délivrées après autorisation de l'autorité territoriale compétente.

Droits d'entrée au musée de Grenoble
Accès aux collections permanentes et aux expositions temporaires

Visites individuelles

- 18 €** **Abonnement annuel valable de date à date sans limite de visites**
- 8 €** **Plein tarif**
- 5 €** **Tarif réduit sur présentation de justificatif actualisé de moins de 3 mois**
 Tarif Grenoble city pass, associations et partenaires conventionnés
 Familles nombreuses (cartes SNCF ou livret de famille)
 Personnes de plus de 65 ans
 Etudiants (jusqu'à 26 ans)
 Cartes Alices et TTI, Adhérents du Comité Social de la Ville de Grenoble
 Enseignants
 Groupes de 10 personnes et plus sur réservation (bon de confirmation de la réservation)
 Guides conférenciers
 Sociétés d'Amis de musée
- Visite guidée individuelle (en plus du droit d'entrée)**
Tarif pour les ateliers enfants ou adultes
- 2 €** **Location d'audioguides**
 Titulaires de la carte M'RA (lycéens)

Gratuité sur présentation de justificatifs actualisés de moins de 3 mois

Pour tous le premier dimanche de chaque mois et les événements locaux ou nationaux (Musée en fête, Nuit des musées, Nocturne des étudiants, Journées Européennes du Patrimoine, Journées d'Art Contemporain...)
Jeunes de moins de 18 ans
Demandeurs d'emploi
Bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, minimum vieillesse...)
Personnes en situation de handicap ou d'invalidité et 1 accompagnateur
Anciens combattants
Demandeurs d'asile

Etudiants de l'Ecole du Louvre (jusqu'à 26 ans)
Etudiants en Histoire de l'art et archéologie (jusqu'à 26 ans)
Etudiants en Ecoles d'art, Ecole d'architecture et Ecoles des arts décoratifs (jusqu'à 26 ans)
Groupes scolaires accompagnés par les enseignants
Adhérents de la Société des Amis du musée de Grenoble (carte en cours de validité)
Adhérents de la Société des Amis du muséum de Grenoble (carte en cours de validité)
Carte ICOM / AICA / Presse
Artistes sur présentation de la carte de la Maison des Artistes (Paris ou Régions)
Partenaires autorisés par convention avec la Ville de Grenoble
Titulaires de la carte Pass Culture

Visites de groupes

Gratuité

Etablissements scolaires de Grenoble et de l'Isère

48 €	Parcours pour les établissements scolaires Hors Isère
67 €	Ateliers pour les établissements scolaires Hors Isère
150 €	Groupes d'adultes (20 personnes)
50 €	Tarif réduit pour groupes
	Etudiants
	Etablissements d'accueil de personnes handicapées
	Etablissements sociaux et socioculturels (dont CCAS de la Ville de Grenoble)
	Associations et partenaires sur convention

AFFAIRES CULTURELLES : Conservatoire de Grenoble - Droits d'inscription et de location d'instruments de musique à compter de la rentrée scolaire 2013-2014.

Madame Eliane BARACETTI expose,

Mesdames, Messieurs,

Les droits d'inscription au conservatoire de Grenoble sont calculés en fonction du quotient familial des usagers et sont encadrés par un tarif minimum et un tarif maximum, conformément à la délibération du 21 septembre 1999.

Aussi, compte tenu des modifications successives des parcours d'apprentissage artistique au conservatoire de Grenoble, la tarification a perdu de sa lisibilité et de sa cohérence tant vis-à-vis des autres services municipaux qu'auprès des usagers du Conservatoire de Grenoble. C'est pourquoi, une nouvelle tarification vous est proposée visant à une plus grande justice sociale et à une simplification.

Il est ainsi proposé :

- de poursuivre la progressivité des tarifs en positionnant la borne haute de QF à 3000.
- de procéder à une baisse des tarifs pour les familles dont le QF se situe entre 380 et 1400, et de maintenir le tarif minimum à sa valeur 2012-2013. Le tarif maximum est arrêté à 700 €.

Seul le parcours d'enseignement artistique complet dit "parcours cursus" fait l'objet d'une tarification selon le quotient des familles.

Le "parcours cursus" comporte, dans les trois cycles initiaux, au moins une discipline dominante plus les unités d'enseignement obligatoire qui s'y rattachent (formation musicale, pratiques collectives, etc.).

Dans le cycle d'enseignement professionnel initial, le "parcours cursus" comporte l'ensemble des unités d'enseignement obligatoire.

Les autres parcours "pratique hors cursus" sont facturés de façon forfaitaire.

En conséquence, je vous propose d'adopter les droits d'inscription 2013-2014, organisés de la façon suivante :

1) Tarifs des "parcours cursus" - Tarif individualisé au quotient familial :

Quotient familial	Tarif 2013-2014	Tarif 2012-2013	A titre d'information Taux de contribution de la ville par rapport au coût de la scolarité d'un élève (4 000 €)
3000 et +	694,70 €	565,10 €	66 %
2 500	658,59 €	565,10 €	67 %
1 400	373,24 €	380,71 €	74 %
900	227,46 €	232,00 €	78 %
600	139,98 €	142,78 €	80 %
380 et moins	37,20 €	77,35	82 %

Le quotient familial pris en compte est celui établi par la caisse des allocations familiales au 1^{er} janvier de l'année n-1 ; à défaut, les ressources déclarées du foyer au titre de l'année n-2 par les familles non allocataires.

En l'absence de documents, les droits d'inscription sont calculés sur la base du quotient familial le plus élevé.

2) Tarifs forfaitaires "pratiques hors cursus" :

- Cours individuels (tous instruments) correspondant à un cours hebdomadaire d'instrument pour un élève = 150 €/an.
- Cours collectifs (formation musicale, culture 1 discipline, danse 2 cours maximum) = 100 €/an.
- Pratiques collectives (orchestres, musique de chambre, atelier musiques actuelles, atelier vocal, initiation, atelier découverte) = 50 €/an.

3) Tarifs forfaitaires de mise à disposition d'un instrument :

- Mise à disposition d'un instrument = 50 €/an.

4) Majoration – minoration des tarifs :

- Une majoration de 20 % du tarif "parcours cursus" est appliquée aux usagers non grenoblois sauf pour les élèves en 3^{ème} cycle et en cycle d'enseignement professionnel initial ou en "parcours cursus" de musique ancienne.
- Les droits d'inscription à un "parcours cursus" sont plafonnés à 700 € par an après majoration.
- Une famille ayant plusieurs enfants inscrits au conservatoire bénéficie d'une réduction de 10% du tarif "parcours cursus" à partir du second enfant.
- En cas d'inscription à une double scolarité du "parcours cursus", une réduction de 50 % est appliquée sur le second tarif.
- Les élèves boursiers de l'Education Nationale de l'Enseignement Supérieur ou du Ministère de la Culture bénéficient du tarif minimal pour leur inscription en "parcours cursus".

Ce dossier a été examiné par la commission :

- Culture, Sport, Education, Jeunesse du 30 avril 2013
- Ressources du 02 mai 2013

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver la nouvelle grille tarifaire entre le quotient 380 et 3000 et plus pour les inscriptions en "parcours cursus" pour l'année 2013-2014,**
- **d'approuver le tarif forfaitaire pour les "pratiques hors cursus" ou la mise à disposition d'un instrument, tel que défini ci-dessus,**
- **de valider la règle des majorations - minorations des tarifs.**

Conclusions adoptées :
Adoptée

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,
Mme Eliane BARACETTI

Affichée le :

ANNEXE 1

Tarifs de la restauration scolaire
Tarifs non assujettis à la TVA

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIF A (usagers Grenoblois et assimilés)

QUOTIENT FAMILIAL	Tarifs	TARIFS à compter du 1/09/2013	écart	<i>A titre d'information</i> Taux de contribution de la Ville par rapport au coût global de la prestation (12€).	
	2012 2013				
Sup. à 3000	6,06 €	7,00 €	0,94 €	42%	
EXEMPLES DE TARIFS SELON FORMULES (1)	3000	6,06 €	6,99 €	0,93 €	42%
	2750	6,06 €	6,85 €	0,79 €	43%
	2500	6,06 €	6,71 €	0,65 €	44%
	2250	6,06 €	6,58 €	0,52 €	45%
	2000	6,06 €	6,44 €	0,38 €	46%
	1750	6,03 €	6,26 €	0,23 €	48%
	1500	5,88 €	5,98 €	0,10 €	50%
	1250	5,45 €	5,39 €	-0,06 €	55%
	1000	4,65 €	4,57 €	-0,08 €	62%
750	3,53 €	3,43 €	-0,10 €	71%	
500	1,83 €	1,77 €	-0,06 €	85%	
380 et moins	0,74 €	0,74 €	- €	94 %	

RESTAURATION SCOLAIRE - TARIF B (usagers Non Grenoblois)

Tarif A ci-dessus + 20%

(1) Formules de calcul des prix en fonction des QF

QF inférieur à 380	0,74 €	
QF de 381 à 3000	381 à 600	$QF \times 0,00853881 - 2,503286$
	601 à 900	$QF \times 0,00535117 - 0,586053$
	901 à 1390	$QF \times 0,00329243 + 1,2735223$
	1391 à 1800	$QF \times 0,00112469 + 4,295558$
	1801 à 3000	$QF \times 0,00055046 + 5,33862$
QF supérieur à 3000	7,00 €	

ANNEXE 2

Règlement de la restauration scolaire

CONDITIONS REQUISES :

- l'enfant doit être inscrit à l'école pour l'année scolaire en cours.
- la présence au restaurant est soumise à une scolarisation à la journée.

FORMULES D'INSCRIPTION :

1 – **STANDARD** : 2 options sont proposées :

- a - Standard-régulier - commander un ou plusieurs jours fixes, au choix, lundi, mardi, jeudi, vendredi pour toute l'année scolaire
- b - Standard-occasionnel - ne rien commander à l'avance et gérer en fonction des besoins.

2 – **PRÉPAIEMENT (obligatoire dans certains cas*)** : commander et payer, à l'avance, les repas auprès d'une antenne qui vous délivrera une quittance.

* familles résidant temporairement à Grenoble, ou en situation d'hébergement, ou résidant dans un foyer, ou n'ayant pas soldé les factures antérieures de la restauration scolaire.

DOCUMENTS À FOURNIR

1 - **La fiche d'inscription** ou de réinscription (signée par le REDEVABLE). Pour les familles dont les factures sont prises en charge par un organisme social, ce document doit être signé et tamponné par l'organisme.

2 – **Justificatifs** : Le Quotient CAF (ou, à défaut, les derniers avis d'imposition de l'ensemble du foyer) qui déterminera le tarif pour l'année entière. En l'absence de ces éléments, le tarif **maximum** sera appliqué. Toute modification pourra être prise en compte à réception des justificatifs et uniquement sur les factures non émises.

GESTION DES REPAS

1 – **Commandes et Annulations, délais normal : 48 h ouvrés**

<i>Vous souhaitez modifier le repas du</i>	<i>Vous devez le faire (par téléphone ou sur internet dans votre espace personnel KIOSQUE), avant :</i>
LUNDI	12h le JEUDI qui précède*
MARDI	12h le VENDREDI qui précède*
JEUDI	12h le MARDI qui précède*
VENDREDI	12h le MERCREDI qui précède*

*pouvant être modifié exceptionnellement en raison de jours fériés ou de grèves.

Ce délai est fixé par le temps nécessaire à la mise en production des repas commandés.

2 – **Annulations HORS DÉLAIS (inférieures à 48 h ouvrés*)**

Le service doit être prévenu la veille ou au plus tard à midi le jour prévu.

Le certificat médical doit être transmis dans les 15 jours (sauf accord exceptionnel du service gestionnaire : 1 seule fois par enfant et par année scolaire). Si cette procédure est respectée, le montant prévu sera déduit de la facture, dans tous les autres cas il sera comptabilisé.

3 – Modification ou Résiliation d'abonnement

Toute demande de modification d'abonnement sera soumise à la validation du service gestionnaire et pourra, dans certains cas, être imposé aux usagers. Toute demande de résiliation doit être confirmée par écrit. Attention, cette procédure est indispensable pour clôturer la facturation des prestations.

FACTURATIONS

1 – Périodicité et tarifs

Les factures sont émises tous les 2 mois et correspondent au nombre de prestations commandées sur la période concernée. Les grilles de tarifs sont disponibles sur demande ou consultables sur le site Web de la Ville.

2 – Modalités de règlement

Abonnement STANDARD : Les factures sont à régler auprès du Trésor Public (TIP, internet, ou directement à la Trésorerie de Grenoble).

Abonnement PRÉPAIEMENT : Les prestations sont à acheter auprès d'une antenne de Mairie et peuvent être réglées uniquement par chèque ou en numéraire.

3 – Facturation alternée

Les demandes de facturation alternée (réservées aux situations de gardes alternées) seront étudiées par le service sur demande conjointe des 2 parents.

FONCTIONNEMENT

Toute modification de coordonnées ou de situation familiale doit être obligatoirement signalée au service PLATEFORME FAMILLES (Mairie de Grenoble) pour validation (avec justificatifs).

TARIFS D'ACCES AUX PISCINES MUNICIPALES
ENTREES INDIVIDUELLES

	TARIFS <i>Au 1^{er} juin 2011</i>	TARIFS <i>Au 1^{er} juin 2012</i>	TARIFS <i>Au 1^{er} juin 2013</i>
Entrée individuelle plein tarif	3,10 €	3,10 €	3,30 €
Carte "10 entrées" plein tarif	23,50 €	24 €	26 €
Entrée individuelle tarif réduit	2,30 €	2,30 €	2,50 €
Carte "10 entrées" tarif réduit	18 €	18 €	20 €
Entrée individuelle tarif minimal	1 €	1 €	1,20 €
Abonnement annuel	250 €	220 €	240 €
Carnet "100 entrées" tarif spécial comités d'entreprise	200 €	205 €	225 €
Entrée individuelle "événement" tarif unique	8 €	8 €	10 €
Entrée individuelle "aqua-fitness" ou Location "aqua-bike" 30 minutes tarif unique	-	6 €	6 €
Entrée individuelle Cours "aqua-bike" 30 minutes tarif unique	-	-	10 €
<i>Période estivale (Ouverture de la piscine Jean Bron)</i>	<i>Période estivale</i>	<i>Période estivale</i>	<i>Période estivale</i>
Entrée individuelle pour les moins de 18 ans	1,50 €	1,50 €	2 €
Carte "10 entrées" pour les moins de 18 ans	11 €	11 €	15 €

Modalités tarifaires applicables aux personnes physiques :

BENEFICIAIRES DE LA GRATUITE
<p>➤ ÂGE</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte <p>➤ STATUT</p> <ol style="list-style-type: none">2. Les accompagnateurs de personnes handicapées (limité à une personne) <p>➤ SITUATION PARTICULIERE</p> <ol style="list-style-type: none">1. Dédommagement en situation d'altération du fonctionnement normal du service public (ex : grève, panne, et autres cas de fermeture d'urgence de l'équipement).2. Offres promotionnelles dans le cadre d'opérations de communication sportive municipale.
BENEFICIAIRES DU TARIF MINIMAL
<p>➤ STATUT</p> <ol style="list-style-type: none">1. Personnes bénéficiaires des minima sociaux (R.S.A., allocation supplémentaire à une pension de retraite ou d'invalidité, allocation de solidarité spécifique, allocation de veuvage, allocation temporaire d'attente)2. Demandeurs d'emploi3. Demandeurs d'asile et étrangers en attente de régularisation administrative4. Personnes volontaires du Service Civique
BENEFICIAIRES DU TARIF REDUIT
<p>➤ ÂGE</p> <ol style="list-style-type: none">1. Les enfants âgés de 6 à 18 ans2. Les personnes âgées de plus de 65 ans <p>➤ STATUT</p> <ol style="list-style-type: none">3. Les étudiants4. Les personnes handicapées5. Les familles nombreuses (enfants en présence des parents) composées au minimum de 3 enfants

Les usagers ne répondant pas aux critères identifiés ci-dessus acquitteront le plein tarif.

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Ces transformations concernent des mises en adéquation du cadre d'emplois avec les missions du poste.

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Environnement Urbain	Espace Public	Espaces Verts	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Environnement Urbain	Espace Public	Voirie	Adjoint administratif	Adjoint technique
Solidarité – Services à la Population	Prévention et Sécurité	Police Municipale	Agent de police municipale	Chef de service de police municipale

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 13/05/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12A395	Piscine des Dauphins Amélioration technique - Prévention de la légionelle Lot 02 Régulation	MOROT 38120 ST EGREVE	1 076,00	14/12/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12A396	Piscine des Dauphins Amélioration technique - Prévention de la légionelle Lot 03 Réfection des faux plafonds	LEUREAU 69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE	2 990,05	17/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
12A397	Piscine des Dauphins Amélioration technique - Prévention de la légionelle Lot 04 Electricité	DUNELEC 38420 LE VERSOUD	2 305,69	17/12/12	Marché à prix global et forfaitaire	
13T129	Rénovation du système de collecte des déchets à la Villeneuve Opération Zénith Place des Saules 50 Géants	COLAS 38130 ECHIROLLES	14 472,00	08/04/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attribitaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12T460	Centre Cernoi Désamiantage préalable aux travaux d'aménagement	SIDE 76480 ANNEVILLE AMBOURVILLE	33 000,00	10/04/13	Marché à prix global et forfaitaire	
12A394	Piscine des Dauphins Amélioration technique - Prévention de la légionelle Lot 01 Plomberie	DUMOLARD 38100 GRENOBLE	46 799,69	14/12/13	Marché à prix global et forfaitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 13/05/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

Pour la tranche supérieure ou égale à 133 000 € HT et inférieure à 206 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A156	Opération Bastille 2012-2014 Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications Lot 02 - Travaux sur falaise	HYDROKARST 38360 SASSENAGE	90 859,50	20/07/12	Marché à prix global et forfaitaire
Pour la tranche supérieure ou égale à 206 000 € HT et inférieure à 1 000 000 € HT					
12A155	Opération Bastille 2012-2014 Mise en sécurité et réhabilitation des fortifications Lot 01 - Confortement Maçonnerie	GLENAT Entreprise 38160 St-ROMAN	395 469,50	19/07/12	Marché à prix global et forfaitaire

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 13/05/2013

Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE FOURNITURES

Pour la tranche inférieure à 20 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F403	Fournitures de piles, accus et batterie	VDI GROUP ALLBATERIES 38120 St EGREVE	5 770,74	18/03/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
12S269	Location d'une ou plusieurs autolaveuse à batterie	PRODIM 69800 St PRIEST	Mini 276,87 Maxi 1 107,48	11/04/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
12S427	Entretien des appareils de traitement d'eau sur les équipements communaux de la ville de Grenoble	Sarl KALITEO 84911 AVIGNON	5 640,00	18/03/13	Marché à prix global et forfaitaire	
13S017	Reprographie numérisation de documents	SORRA 38170 SEYSSINET PARISET	10217,39	12/04/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	
Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT						
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix	
12F434	Achats de gants de protection	SMG PROLIANS 38432 ECHIROLLES	Maxi 28000	21/03/13	Marché à bon de commande sur bordereau unitaire	

Rendus-Comptes - Conseil municipal du 13/05/2013
Décisions en matière de passation de marchés passé en application de l'article 28 du code des marchés publics

MARCHES DE SERVICES ET PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Pour la tranche supérieure ou égale à 20 000 € HT et inférieure à 50 000 € HT					
N° marché	Objet	Attributaire Adresse	Montant (en € HT) : soit montant global et forfaitaire ; soit montant minimum et/ou maximum annuel	Date Notification	Type de prix
12A152	Accompagnement technique, financier et juridique dans l'élaboration d'un marché de conception, de réalisation et d'exploitation ou de maintenance	RAVETTO ASSOCIES 75002 PARIS	20 520,00	03/04/13	Marché à prix global et forfaitaire

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :				
13-1219	Arrêté (03/04/2013)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal administratif de Grenoble par M. BEZIOS tendant au refus de la Ville de reconnaître l'imputabilité des conséquences de l'accident survenu le 15/01/2011 à l'accident de travail survenu le 20/10/2009.	
13-1276	Arrêté (09/04/2013)	Me THIRIEZ	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre du pourvoi en cassation formulé par M. BELDJENNA contre l'arrêt de la Cour administrative d'appel de Lyon du 8 janvier 2013.	
13-1340	Arrêté (10/04/2013)	Me FESSLER	La Ville est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête déposée devant le tribunal administratif de Grenoble par Mme BILLARD tendant à l'octroi du règlement de 25 heures supplémentaires par mois et ce rétroactivement sur les années 2008, 2009, 2010 et 2011, outre intérêts à taux légal et capitalisation desdits intérêts à compter de la requête.	
13-1366	Arrêté (12/04/2013)	SCP DELACHENAL et BIMET	La Ville est autorisée à intervenir devant toute juridiction aux fins d'obtenir l'expulsion de l'association TUMBA ANANAS, laquelle occupe sans droit, ni titre un local sis 50 place des Géants.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

Avenant n°2 au bail commercial du 16/01/2009 (27/03/2013).	M. DJELLAL 25 rue des Trembles Grenoble	Pour tenir compte des difficultés financières du preneur suite à deux ans de fermeture de son local pour cause de travaux de restauration, et compte tenu du caractère social de l'activité exercée au sein du quartier Villeneuve-Peupliers, la partie taxe foncière sur les propriétés bâties de l'impôt foncier ne sera pas répercutée sur le preneur. Seule la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sera refacturée.	
Avenant n°1 au bail dérogatoire du 21/11/2012 (27/03/2013)	M. TENNEGUIN 320 chemin du moulin 38330 Montbonnot Saint Martin	Le bail dérogatoire du 21/11/2012 est résilié avec effet au 27/03/2013.	
Avenant n°1 au bail dérogatoire du 21/11/2012 (03/04/2013)	Sarl TALENTEO Place Robert Schuman Grenoble	Le bail dérogatoire est résilié avec effet au 3 avril 2013.	
Bail professionnel (26/03/2013)	Association Clévances Isère 14 rue de la République Grenoble	La Ville loue au preneur un bureau à usage professionnel portant le n° 211 au 2 ^{ème} étage du bâtiment 14 rue de la République, d'une superficie de 25 m ² . Durée : 6 ans, à compter du 1/01/2012.	Loyer annuel : 50 € le m ² Hors charges
Avenant n°1 au bail du 26 mars 2013 (26/03/2013)	Association Clévances Isère 14 rue de la République Grenoble	L'article 1 du bail est modifié comme suit : la Ville donne par les présentes.....portant le n°213 bis.....d'une surface de 29 m ² .	
Bail dérogatoire (03/04/2013)	Delta Drone 12 rue Ampère Grenoble	La Ville loue au preneur un local d'une surface de 72 m ² au 1 ^{er} étage du bâtiment A du centre CEMOI, 12 rue Ampère.	Loyer mensuel : 540 € hors charges et HT